Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 082-228200010-20221201-CP2022_12_15-DE

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1 décembre 2022

CP2022_12_15
id. 6739

Le 1 décembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil départemental.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING

Sont représentés :
M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. VAISSIERES (pouvoir à M. CROS), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ÉLECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2022

Lors de sa séance du 14 février 2022, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme d'un montant de 686 021 € au titre du programme 2022 d'électrification rurale.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 082-228200010-20221201-CP2022_12_15-DE

Monsieur le Président soumet aux membres de la commission permanente la répartition des crédits départementaux 2022 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année 2022.

Ainsi, le programme départemental 2022 retenu par le syndicat départemental d'énergie (joint en annexe) s'élève à 857 526 € HT. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation de la collectivité sera de 686 021 € (ELER-STA04050).

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Programme P003, Opération O002 Enveloppe E08 , article 1406-2041782, sous fonction 74.

La situation budgétaire sera la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente Commission	686 021 €
- disponible	0 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant les différents projets de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le programme de travaux établi par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement des réseaux pour 2022 (programme départemental),

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 082-228200010-20221201-CP2022_12_15-DE

- Approuve, selon les modalités susvisées, l’attribution d’une subvention départementale d’un montant total de 686 021 € à verser au syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne pour la réalisation du dit programme tel que défini en annexe,

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'arrêté attributif de subventionnement.

Adopté à l'unanimité.

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE